

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

135177

Déclaration de Maladie : N° P19-0005905

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3230 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre : Retraite

Nom & Prénom : EL IMAM EL ALAOUDI Date de naissance : 01.06.1947

Adresse : 236 Bd Med N CASA

Tél. : 068841836 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Zerouali Youssef
Médecine du Sport
Maârif Place du Marché
Tél : 05 22 25 66 80
IC : 091965877000027

Date de consultation : 11.07.2022

Nom et prénom du malade : Hirane El Aouadi Abdellah Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Aff. digestive / Cardiologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

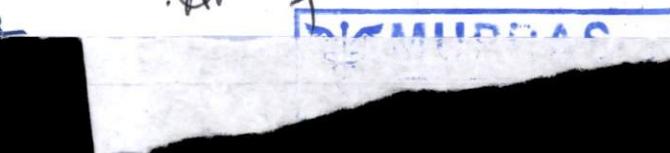
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 17/10/2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/08/2022	G	1	100	Dr. Zerrouali Youssef Médecine du Sport Marché Madif Plaza 30 Tel : 05 22 25 86 80 Tél : 0166587700027

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE GRANADA Lyon N°39 Casablanca Casablanca N°44	12/08/2022	453,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>



Dr.Youssef ZEROUALI

Universités Grenoble - Bordeaux

MEDECINE DU SPORT

Fracture - Entorse - Tendinite

MANIPULATION VERTÉBRALE

Sciatique - Dorsalgie - Torticolis

NUTRITION - DIABETOLOGIE

Régime - Surpoids - Sport

Thérapie orientée solution

الدكتور يوسف الزروالي

جامعة كرونوبول - بوردو

الطبيب الرياضي

كسر - فكاك - إلتهاب عضلي

تقويم العمود الفقري

بوزلوم - آلام العمود الفقري

التغذية - داء السكري

حمبة - وزن مرتفع - رياضة

علاج في اتجاه الحلول

Rue Kadi Iass.Rés. ELWassia

3ème étage. Place du marché

(Imm. Mc Donalds) - Maârif

PATENTE N° : 35719029

INP : 091141531

ICE : 001665877000027

Tél.: 05.22.25.66.80

Casablanca le : 21/08/22 الدار البيضا، في:

Dr. EL ZEROUALI YOUSSEF

83,40

les pieds

41,70x2

100,00

Traimal 50

~~safo (ex)~~

23,00

Tensata tueq.

~~24 (bon)~~

63,30

Relevage cheveux

183,80

Darbo protole

91,90x2

~~24 (bon)~~

453,50

r. Zerouali Youssef
Médecine du Sport
Maârif Place du Marché
Tel : 05 22 25 66 80
ICE : 001665877000027

free

EL JAMAM EL AGAOUI 3230

41,70



- Probenid. ②

41,70

PPV: 25DH00

PER: 02/26

LOT: K546

- Tramal. ④

TEMESTA 1MG
CP SEC B50

P.P.V: 23DH00



ROVAMYCINE 1,5 M.U.I.

CP PEL 816

P.P.V: 63DH30



- Temesta ①

- Rovamycine ①

91,90

} Pantoprazole ②

91,90